

INTERDITS DANS LES SACS BLEUS PMC

- ✗ Les batteries et piles



Bebat



- ✗ Les bonbonnes de gaz non rechargeables



- ✗ Les emballages d'huile de moteur et de lubrifiants, carburants, pesticides, colles, peintures et vernis, tubes de silicone



Déchets dangereux



- ✗ Les emballages avec bouchon de sécurité enfant « pousser-tourner »



- ✗ Les emballages avec au moins un des pictogrammes suivants



- ✗ Les appareils électr(on)iques (vapes, smartphones, ...)



Déchets électroniques



- ✗ Les bidons d'une contenance supérieure à 8 litres

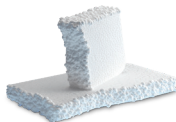
- ✗ Gros objets en plastiques



Plastiques rigides



- ✗ La frigolite en billes



*Déchets résiduels
(sac blanc ou conteneur noir)
et si trop volumineux, au recyparc,
dans les encombrants.*



- ✗ Objets divers non recyclables : jouets, feutres, bottes, sandales



*Déchets résiduels
(sac blanc ou conteneur noir)*





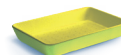
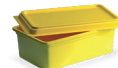
Autorisés dans votre Sac Bleu (sac PMC) :

P

EMBALLAGES EN PLASTIQUE



Barquettes
et ravers



Pots et tubes



Films,
sacs et
sachets



Capsules de boissons



M

EMBALLAGES MÉTALLIQUES



C

CARTONS À BOISSONS



Toutes les infos sur
trionsmieux.be, fostplus.be
et www.inbw.be
Une question? 0800 49 057
ou infodechets@inbw.be